

LES SITES ABL-FINANCE.COM - HERLANDCONSEIL.COM - CONSEIL-LTD.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Les sites proposent d'investir dans l'or. Ce produit toujours apprécié plait aussi aux escrocs. La hausse considérable en peu de temps génère l'émergence de sites frauduleux qui font beaucoup de victimes avec des montants importants. Dans le cas de cet article, il est usurpé le nom de sociétés holdings qui gèrent des participations et ne vendront jamais de l'or. Cette activité plait beaucoup aux escrocs arnaquant avec le vin !

Les sites internet

Le site abl-finance.com

Il a été créé le 03/11/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/abl-finance.com>

Le site herlandconseil.com

Il a été créé le 08/08/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/herlandconseil.com>

Le site conseil-ltd.com

Il a été créé le 07/01/2026. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/conseil-ltd.com>

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 62 14 28 33

Le numéro 04 24 14 47 39

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Jacques BUCHET

Les produits

Il est proposé d'investir dans l'or.

Il est utilisé le nom de domaine conseil-ltd.com pour l'envoi des mails.

Le site avismalin.com publie une page étonnante ! Le site herlandconseil.com a 17 mois d'existence. Comment peut-on avoir des avis positifs vieux de 5 ans ?

[HerlandConseil.com-ABL-Finance-Avis-Malin.pdf](#)

Il est à noter que le site évoque une autre holding dans la publicité ! Le site frauduleux a été créé le 03/11/2025 !

Trouver des personnes satisfaites est un exploit difficile à comprendre sauf dans une seule possibilité... Il s'agit d'escrocs....

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom de deux sociétés totalement étrangères à la vente. Elles gèrent des actions et ne peuvent en aucun cas vendre de l'or !

avismalin ne l'est pas trop...

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israéliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

